



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation se rapportant aux instructions, aux consignes de sécurité et aux risques présentés par les installations et équipements BT.
- Utiliser les connaissances acquises pour travailler dans des zones électriques en toute sécurité.

PUBLIC

Personnel non électricien :

- Réalisant des manœuvres et réarmant des protections dans les locaux de services électriques en BT et HT.
- Accomplissant des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques.
- Etre titulaire d'un titre d'habilitation en cours de validité de moins de 3 ans.

PÉDAGOGIE

- Alternance d'exposés théoriques, d'analyse et d'exercices pratiques.
- Mise en situation fictives, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent un danger électrique.
- Matériel adapté fournis : armoires électriques, kit pédagogiques. Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation Validation.
- Les connaissances sont validées par un QCM à la fin de chaque module.
- Les savoir-faire sont validés par les mises en situation et exercices pratiques.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré renseigné, le formateur faisant des propositions de symboles.

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010 Article R4544-9 « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ». Article R4544-10 « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

- Les effets des courants sur le corps humain.
- Les moyens préventifs de se protéger contre les différents contacts électriques.
- Connaître et reconnaître les domaines de tensions.
- Savoir identifier les différentes zones d'environnements liées aux domaines de tension.
- Connaître les différents titres d'habilitations.
- Connaître les limites de chaque niveau d'habilitation, quelles sont les limites des interventions élémentaires et les manœuvres
- Savoir mettre en œuvre une analyse des risques liés au risque électrique.
- Savoir utiliser et identifier les différents EPI et EPC.
- Savoir réagir dans le cas d'accident ou d'incident d'origine électrique.
- Comment effectuer des interventions élémentaires en sécurité en faisant une mise hors tension et une VAT.
- Comment effectuer une manœuvre basse tension ou haute tension en sécurité suivant les fiches de manœuvres mise en place.
- Ces différents thèmes seront abordés sur la partie théorique et mis en application grâce à plusieurs mises en situations pratiques.
- Rentrer dans un local électrique et déterminer le danger et évaluer les risques.
- Savoir remplir un titre d'habilitation.
- Savoir remplir une analyse des risques.
- Choisir et utiliser les équipements de protections collectives et individuelles.
- Connaître les gestes de bases devant un feu d'origine électrique.
- Mettre en place un balisage, une nappe isolante ou toutes autres protections collectives.
- Utiliser correctement les équipements de protections individuelles.
- Remplacer une prise de courant, un interrupteur ou un éclairage en sécurité.
- Effectuer une manœuvre dans un environnement électriquement dangereux.

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.